



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

PROGRAMME DE FORMATION : POLICE DES BOIS ET FORÊTS

Une formation, Module 4, Police des bois et forêts se déroulera

le : _____ 2025

Rendez-vous : Salle _____,

Rue : _____,

Commune : _____,

A 8 h 15 mn

Celle-ci se déroulera de la façon suivante :

8 h 15 mn : accueil,

8 h 30 mn : Appel des candidats

Présentation des candidats, de la formation,

Consignes et règles de vie pendant le stage,

Signature de la feuille de présence,

10 h : Pause,

10 h 20 : reprise des cours,

12 h : Déjeuner en commun,

13 h 30 : Reprise des cours,

15 h : Pause,

15 h 20 : reprise des cours,

17 h 30 : Fin de formation

: Q.C.M.

: Evaluation pédagogique

: Débriefing.

Prévoir le nécessaire pour la prise de note.

Le coût de cette formation s'élève à _____ Euros par jour et par candidats.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° Tél : _____ Adresse Mail : _____

Signature

OBJECTIF A ATTEINDRE

A la fin de cette formation, le stagiaire détiendra les connaissances pour l'aptitude à la fonction de garde particulier de la police forestière :

- *Connaître les notions d'écologie appliquées à la gestion de la forêt.*
- *Appliquer la réglementation forestière.*
- *Avoir les connaissances techniques et forestières nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.*
- *Détenir les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.*
- *Retenir les conditions de régulations des espèces pouvant occasionner des dégâts.*

*Il pourra commencer à effectuer ses fonctions de garde particulier des bois et forêts
Il devra compléter ses connaissances au moyen des documents transmis, les réactualiser, mais aussi suivre des recyclages.*



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

PROGRAMME POLICE DES BOIS ET FORETS

La formation du module se décompose en cinq grands chapitres :

- ⇒ I : Des notions d'écologie appliquées à la gestion de la forêt.
- ⇒ II : La règlementation forestière.
- ⇒ III : Les connaissances techniques et forestières nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.
- ⇒ IV : Les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.
- ⇒ V : Les conditions de régulations des espèces pouvant occasionner des dégâts.

Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.

Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

LES NOTIONS D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉES À LA GESTION DE LA FORET

Qu'est-ce que l'écologie et quel est son intérêt pour le forestier.

Les différents niveaux d'approche du monde vivant.

Les paramètres décrivant une population.

Quelques éléments de génétique des populations.

La dynamique des populations.

Les notions d'autoécologie forestière.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

LES LOIS FORESTIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT

*Les défrichements.
Les documents de gestion des forêts privées.
La réglementation des coupes de bois en forêts privées.
Les dispositions relevant du code de l'urbanisme.
Les dispositions fiscales.
Le code forestier.
Le code de l'environnement.*

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET FORESTIERES NECESSAIRES A LA FONCTION DE GARDE DES BOIS ET FORÊTS

*La forêt Française.
La filière bois – forêts.
Le travail en forêt.
La classification botanique.
Les types de peuplement.
La taille de formation.
L'estimation du cubage.*

LES CONNAISSANCES HALIEUTIQUES ET CYNEGETIQUES

*La connaissance des poissons d'eau douce.
Les espèces exotiques envahissantes du milieu aquatique.
La connaissance cynégétique.
La dynamique des populations de grand gibier.*



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPi N° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1 -1)

LES CONDITIONS DE REGULATION DES ESPECES POUVANT OCCASIONNER DES DEGATS

La formation, l'agrément des piégeurs.

L'homologation des pièges.

Les catégories de pièges autorisés.

La connaissance des espèces recherchées.

LE CONTROLE DES CONNAISSANCES

PRESENTATION DU SITE INTERNET www.fngpa.fr

5

Siège social
F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes
Correspondances :
Président de la F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80
fngcp@orange.fr
www.fngpa.fr
F.N.G.P.A.
Actions, formations, conseils